

Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

**Responsable de la mention
Karl-Léo SCHWERING**

**Responsable du Master 1
Amos SQUVERER**

**Responsable du Département de Psychologie
Christine ARBISIO**

**Parcours
Clinique et Développement :
Enfants, Adolescents, Parentalités
(CDEAP)**

**Responsable du parcours en M1 :
Hakima MEGHERBI**

**Responsables du parcours en M2 :
Aline COHEN DE LARA**

Gestionnaire pédagogique : NIGNAN Kourtoumou,
Courriel : master-psycho.lshs@univ-paris13.fr
Téléphone : 01 49 40 31 87
Fax : 01 49 40 37 06
<http://www-lshs.univ-paris13.fr>

Université Sorbonne Paris Nord - UFR LLSHS
99, avenue Jean-Baptiste Clément - F 93430 Villetaneuse
Téléphone +33 (0)1 49 40 30 00 - Télécopie +33 (0)1 49 40 37 06

UFR LLSHS

Master « Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique »

Calendrier de l'année universitaire 2024-2025

Pour les 4 parcours en M1 et M2 pro

Réunions de rentrée M1 et M2 pro	12 septembre
Début des CM et TD des semestres impairs	16 septembre
<i>Vacances de Toussaint du dimanche 20 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024</i>	
Date limite de fin des CM et TD des semestres impairs	14 décembre
Semaine de révision et rattrapages de cours Examens contrôle terminal des semestres impairs (première période) ¹	16 décembre au 21 décembre 2023
Facultatif : date limite dépôt des travaux maison (à l'exclusion des UE du tronc commun) ²	16 décembre 2024
<i>Vacances d'hiver du dimanche 22 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025</i>	
Examens contrôle terminal des semestres impairs (deuxième période)	6 janvier au 11 janvier 2024
Dépôt des travaux (stages et mémoires)	6 janvier 2025
Début des CM et TD des semestres pairs	13 janvier 2025
Date limite rendu des notes des semestres impairs	27 janvier 2025
Jurys des 4 parcours en M1 et M2 semestres impairs	Entre le 3 février et le 7 février 2025
Date de dépôt des rapports de stage et de pré-mémoires du premier semestre (rattrapage) :	28 février 2025 au plus tard
<i>Vacances d'hiver du dimanche 23 février au dimanche 02 mars 2025</i>	
Date limite de fin des CM et TD des semestres pairs	12 avril 2025
<i>Vacances de printemps du dimanche 13 avril au dimanche 27 avril 2025</i>	
Semaine de révision et rattrapages de cours	28 avril au 3 mai 2025
Facultatif : date limite dépôt des travaux maison (à l'exclusion des UE du tronc commun) ³	28 avril 2025
Examens contrôle terminal des semestres pairs	5 mai au 17 mai 2025
Dépôt des travaux (stages et mémoires)	Au plus tard le 6 mai 2025
Soutenances stages et mémoires	7 mai au 5 juin 2025
Date limite rendu notes des semestres pairs	6 juin 2025
Jurys des 4 parcours en M1 et M2 pro des semestres pairs	Entre le 11 et le 19 juin 2025
Epreuves de rattrapage des semestres impairs	16 juin au 20 juin 2025
Epreuves de rattrapage des semestres pairs	23 juin au 27 juin 2025
Date de dépôt des rapports de stage et de mémoires du 2 ^{ème} semestre (rattrapage)	Au plus tard le 6 juin 2025⁴
Soutenances 2 ^{ème} session stages et mémoires	Au plus tard du 10 juin au 27 juin 2025⁵
Date limite rendu notes de rattrapage semestres impairs et pairs	4 juillet 2025
Jurys d'année pour les parcours	Entre le 8 et le 11 juillet 2025⁶

¹ Uniquement pour les enseignements qui se sont terminés au plus tard le 16 novembre 2024

² Uniquement pour les devoirs-maison qui ont été demandés au plus tard le 16 novembre 2024

³ Uniquement pour les devoirs-maison qui ont été demandés au plus tard le 28 mars 2025

⁴ Les mémoires et rapports de stage de 2^{ème} session peuvent être déposés avant cette date, afin de venir à soutenance bien avant le 11 juin. Cette disposition permet de désengorger les soutenances de 2^{ème} session (du 11 au 27 juin au plus tard)

⁵ Parcours CICT : Soutenances rattrapage stages et mémoires en M2 pro : début septembre 2025

⁶ Jury 2^{ème} semaine de septembre 2025 pour CICT

Sommaire

- 1. Présentation générale de la mention**
- 2. Présentation générale du parcours**
- 3. Conditions d'accès au parcours**
- 4. Équipe pédagogique**
- 5. Organisation des enseignements**
- 6. Enseignements du Tronc Commun**
- 7. Descriptif des enseignements du Parcours**
- 8. Stage et mémoire. Supervision et travaux universitaires**
- 9. La validation**

Annexes :

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel

Attestation de validation du stage professionnel

Information sur le plagiat

Qu'est-ce que le plagiat ?

Quelles sont les sanctions encourues ?

Attestation à remplir pour chaque devoir fait à la maison.

Présentation générale de la mention

Ce Master co-acrédité entre l'université de Sorbonne Paris Nord et l'université de Paris (ex. U. Paris 5 Descartes et ex-U. Paris 7 Diderot) propose une formation à la profession réglementée de psychologue¹ prenant appui sur l'épistémologie psychanalytique et les ouvertures qu'elle soutient.

La formation vise à offrir un ensemble de connaissances et de compétences permettant aux futurs psychologues d'être capables de répondre aux différentes formes de souffrances psychiques du sujet aux différents âges de la vie, en tenant compte de la diversité des terrains cliniques et de la nécessité de dialoguer avec des professionnels issus d'autres disciplines.

Les titulaires du Master seront ainsi aptes à assurer la prise en charge individuelle, groupale et institutionnelle des patients dans les différentes étapes du suivi (prévention, évaluation, conseil, soins, psychothérapie). Cette Mention Master forme également à l'évaluation, à l'intervention et plus généralement à la clinique des institutions et à la clinique du travail. Cette formation porte une attention particulière aux problématiques contemporaines pour sensibiliser les futurs psychologues aux enjeux institutionnels, sociaux et politiques.

Le Master a également pour finalité de préparer et de former des chercheurs en psychologie, en psychopathologie et en psychanalyse. Il encourage l'articulation constante entre la recherche et la pratique clinique dans une perspective pluri et interdisciplinaire.

Cette formation se décline en parcours spécifiques à chaque établissement, auxquels s'ajoute un parcours commun inter-établissements.

¹ Loi N° 85-772 du 25 Juillet 1985, modifiée ou complétée en 1990, 1998, 2005, relative à la profession de psychologue. Arrêté du 19 Mai 2006 portant sur les modalités d'organisation et de validation du stage professionnel. Décret du 7 Mai 2012 relatif au titre de psychothérapeute.

1. Présentation générale du parcours

Ce parcours de Master prépare de futurs psychologues cliniciens aux différents métiers relevant des champs de la parentalité, la périnatalité, l'enfance, l'adolescence et les jeunes adultes.

Il propose une formation méthodologique, théorique et pratique autour des problématiques cliniques, développementales, psychopathologiques et psychanalytiques actuelles ayant trait à la périnatalité, au bébé, à l'enfance, à l'adolescence, à la famille incluant, les nouvelles formes de parentalités.

La spécificité de ce parcours relève d'une approche plurielle par le croisement de référentiels théoriques complémentaires proposé : psychologie clinique, psychopathologie, psychologie développementale et psychanalyse.

Compétences visées du parcours.

Le métier s'exerce dans le cadre d'activités de prévention, d'évaluation, de diagnostic et de soin.

Il requiert :

- Une connaissance fine de la psychopathologie du bébé, de l'enfant, de l'adolescent et des jeunes adultes, des troubles, des dysfonctionnements ou des maladies comme des traitements adaptés à mettre en place.
- Une connaissance approfondie du développement de l'enfant tant sur le plan intra et intersubjectif, qu'en terme d'acquisition des apprentissages, d'équilibre des apprentissages et de processus de socialisation.
- Des connaissances théoriques et méthodologiques sur le plan de l'évaluation psychologique et des outils thérapeutiques (entretiens, bilans, tests, approche psychothérapique sous diverses formes).
- Un savoir-faire dans l'animation et la supervision d'équipes éducatives et /ou thérapeutiques
- Un savoir-faire dans la passation et la rédaction d'un bilan psychologique.
- Un souci constant de l'articulation des relations enfants-familles-institutions

Les compétences ou capacités visées sont donc :

- Savoir établir un diagnostic et définir une orientation thérapeutique
- Évaluer la problématique psychique d'une situation individuelle et collective (famille/institution)
- Participer à la prise en charge thérapeutique en équipe ou en pratique libérale
- Cordonner le travail des équipes soignantes et éducatives dans les structures ou institutions accueillant des bébés, des enfants, des adolescents et leurs familles.
- Établir un bilan psychologique et rédiger des notes cliniques
- Concevoir et réaliser des ateliers thérapeutiques et des activités de traitement correspondant à l'âge, à l'itinéraire, au « milieu » des enfants pris en charge
- Être garant du cadre éthique de l'exercice de la profession
- Mettre en œuvre une recherche clinique et psychopathologique sur le terrain, avec les équipes soignantes, scolaires ou éducatives.

2. Conditions d'accès au parcours

- **Conditions d'admission en Master 1 – Parcours CDEAP :**

Sélection sur dossier d'admission

- Lettre de motivation
- CV
- Moyenne de Licence de psychologie : notes de L1 + L2 + L3 (S5 uniquement si pas de notes de S6, qui seront à fournir en complément après obtention des relevés)
- Note de TER L3
- Note de rapport de stage
- Attestation de stage L3
- Promesse de stage pour le M1
- Pré-projet de mémoire de recherche de 2 pages comprenant : thématique de recherche ; problématique ; bibliographie

Une attention particulière sera portée à la présentation générale du dossier.

Puis éventualité d'entretiens individuels après pré-sélection des dossiers

Stages

Sur les trois stages requis par notre université en L3, M1 et M2, il est attendu des étudiant.e.s qu'ils ou elles aient effectué deux stages dans les champs cliniques de la parentalité et/ou du bébé et/ou de l'enfant et/ou de l'adolescent et/ou de la parentalité, dont un en pédopsychiatrie.

- **Conditions d'admission en Master 2 – Parcours CDEAP :**

Sélection sur dossier d'admission

- Lettre de motivation
- CV
- Moyenne de Licence de psychologie
- Moyenne du Master 1
- Note de TER mémoire
- Note de rapport de stage
- Attestation de stage M1
- Promesse de stage pour le M2
- Pré-projet de mémoire clinique de 2 pages comprenant : problématique ; bibliographie

La commission portera une attention particulière à la présentation générale du dossier, en particulier à la motivation de la candidate ou du candidat.

Puis éventualité d'entretiens individuels après pré-sélection des dossiers.

3. Équipe pédagogique

Professeure d'Université

COHEN DE LARA Aline

Maître de Conférences/HDR

OUVRY Olivier

Maîtres de Conférences

ARBISIO Christine

BUENO Steve

MEGHERBI Hakima

NIOCHE-SIBONY Claire

SEIGNEURIC Alix

Enseignants contractuels et professionnels

ABRAMSON Irit

CARCHON Isabelle

CHARLES Emilie

MICHEL Jean

POUILLAUDE Elie

Enseignants responsables des enseignements du tronc commun :

Jean-Yves CHAGNON pour l'UE *Les fondamentaux de la psychopathologie*

Aline COHEN DE LARA pour l'UE *Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif*

Catherine MATHA pour l'UE *Problématisation de la pratique clinique*

Muriel BOSSUROY pour l'UE *Pluralité des dispositifs cliniques*

Malika MANSOURI pour l'UE *Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche*

Houria ABDELOUAHED pour l'UE *Évaluation et traitement 1 et 2*

Gilbert COYER pour l'UE *La profession de psychologue*

5a. Organisation des enseignements : Master 1 CDEAP

Unité d'Enseignement	UE obligatoire ou optionnel	Semestre	Crédits européens	Modalités de l'enseignement (CM/TD/TP)	Durée totale d'enseignement en présentiel	
					CM	TD
TC Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique	Obligatoire	1	3	CM	24	
TC Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche	Obligatoire	1	3	CM	24	
TC Statistiques	Obligatoire	1	2	CM / TD	15	9
UE théorique Développement de la mémoire	Obligatoire	1	3	CM	18	
UE théorique Psychopathologie Enfants 1	Obligatoire	1	3	CM	18	
UE méthodologique Méthodologie expérimentale	Obligatoire	1	3	CM	18	
UE méthodologique Relation Pensée langage	Obligatoire	1	3	CM	18	
Supervision de stage	Obligatoire	1	5	TD		12
Supervision de mémoire	Obligatoire	1	5	TD		12
Evaluation et traitement 1	Obligatoire	2	3	CM	24	
Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif	Obligatoire	2	3	CM	24	
Langues Anglais et Espagnol	Obligatoire	2	2	TD		18
UE théorique Sémiologie et nosographie	Obligatoire	1	3	CM	18	
UE théorique Approche historique et épistémologique de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent	Obligatoire	2	3	CM	18	
UE méthodologique Lecture de textes	Obligatoire	2	3	TD		18
UE méthodologique Psychopathologie Adolescents 1	Obligatoire	2	3	CM	18	
Supervision de stage	Obligatoire	2	5	TD		12
Supervision de mémoire	Obligatoire	2	5	TD		18

5b. Organisation des enseignements : Master 2 CDEAP

Unité d'Enseignement	UE obligatoire ou optionnelle	Semestre	Crédits européens	Modalités de l'enseignement (CM/TD/TP)	Durée totale d'enseignement en présentiel	
					CM	TD
TC Evaluation et ttt 2	Obligatoire	3	3	CM	24	
TC Problématisation de la pratique clinique	Obligatoire	3	3	CM	24	
Langues Anglais et Espagnol	Obligatoire	3	2	TD		18
UE théorique Emergence vie psychique	Obligatoire	3	2	CM	18	
UE théorique Apprentissages et langage	Obligatoire	3	2	CM	18	
UE théorique Psychopathologie de l'enfant 2	Obligatoire	3	2	CM	18	
UE méthodologique Evaluations psychologiques	Obligatoire	3	2	CM/TD	12	12
UE méthodologique Entretien clinique	Obligatoire	3	2	CM/TD	18	6
UE méthodologique Etudes cliniques 1	Obligatoire	3	2	TD		18
Supervision de stage	Obligatoire	3	5	TD		12
Supervision de mémoire	Obligatoire	3	5	TD		12
Pluralité des dispositifs	Obligatoire	4	3	CM	24	
La profession de psychologue	Obligatoire	4	3	CM	24	
Langues Anglais et Espagnol	Obligatoire	4	2	TD		18
UE théorique L'infantile	Obligatoire	4	2	CM	18	
UE théorique Périnatalité	Obligatoire	4	2	CM	18	
UE théorique Psychopathologie de l'adolescent 2	Obligatoire	4	2	CM	18	
UE méthodologique Recherche et développement du bébé et du jeune enfant	Obligatoire	4	2	TD		18
UE méthodologique Troubles et Clinique des apprentissages	Obligatoire	4	2	CM	18	
UE méthodologique Etudes cliniques 2	Obligatoire	4	2	TD		18
Supervision de stage	Obligatoire	4	5	TD		12
Supervision de mémoire	Obligatoire	4	5	TD		18

6. Enseignements du Tronc Commun

Master 1

Semestre 1 :

- **Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement présente les concepts et modèles de la psychopathologie clinique psychanalytiques.

Connaissances :

Parcourir les champs de la psychopathologie psychanalytique, mettre en exergue la nature conflictuelle du fonctionnement psychique en rapport avec la problématique du normal et du pathologique.

Compétences visées :

Savoir repérer la diversité des processus psychopathologiques.

- **Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement présente les fondements épistémologiques et méthodologiques de la recherche clinique, en psycho(patho)logie clinique et en psychanalyse.

Connaissances :

Questions épistémologiques soulevées par la spécificité de la recherche clinique en psychologie et psychopathologie (modélisations théoriques, critères de scientificité, outils méthodologiques, questions éthiques, effets de transfert).

Compétences visées :

Acquérir les outils théoriques et méthodologiques pour définir un objet et construire un projet de recherche.

- **Statistiques** : 2 ECTS – 15h CM – 9h TD

Connaissances : CAH : nuage euclidien, point moyen, variance, partition, décomposition inter-intra de la variance, indice d'agrégation, indice de niveau, dendrogramme.

ACP : tableau de corrélations, axes principaux, valeurs propres, coordonnées principales, contributions, qualité de représentation, méthode d'interprétation d'un axe.

Compétences visées : Utiliser un formulaire et les fonctions statistiques d'une calculette scientifique pour calculer quelques statistiques de la CAH et de l'ACP.

Construire un dendrogramme et un nuage plan avec les points moyens des classes.

Commenter et interpréter les résultats donnés par un logiciel de CAH ou d'ACP.

Semestre 2 :

- **Evaluation et traitement 1** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement a pour objectif de former l'étudiant à l'évaluation du fonctionnement psychique individuel et / ou groupal et à la mise en place des traitements et / ou des interventions appropriées.

Connaissances :

Enjeux théoriques, cliniques et éthiques soulevés par les notions d'évaluation et de traitement.

Compétences visées :

Acquérir les éléments d'appréciation des fonctionnements psychiques et des modalités du cadre thérapeutique.

- **Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif : 3 ECTS – 24h CM**

Cet enseignement vise à mettre en perspectives les théorisations situées dans le paradigme psychanalytique permettant de penser les rapports entre le sujet de l'inconscient et les différents ensembles humains.

Connaissances :

Les différentes théories psychanalytiques et anthropologiques des rapports entre individuel et collectif, de l'intersubjectivité, des ensembles inter et trans-subjectifs, des cultures et du social.

Compétences visées :

Être capable d'évaluer des problématiques individuelles et collectives, institutionnelles et familiales, et leurs articulations, et d'apporter des propositions d'interventions.

- **Langue vivante 1 : 2 ECTS – 18h TD - présentiel**

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à les initier à la langue de spécialité. Complément de cours sur l'ENT chaque semaine.

Connaissances : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de l'interaction orale, et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

Compétences visées : Être capable de comprendre des extraits de textes psychologiques dans plusieurs spécialités et des documents audiovisuels non sous-titrés, en faisant l'acquisition du lexique de la psychologie. Être capable de participer à un débat sur une question de psychologie. Être capable de mener une argumentation à l'écrit sur un sujet en rapport avec la psychologie.

Master 2

Semestre 3 :

- **Evaluation et traitement 2 : 3 ECTS – 24h CM**

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité de l'UE de master 1 Evaluation et traitement 1. Il a pour objectif de consolider et d'approfondir les connaissances et les compétences de l'étudiant.e dans l'évaluation psychologique et la mise en place des traitements.

Connaissances :

Approfondir les connaissances des différentes orientations thérapeutiques et leurs enjeux articulés aux problématiques cliniques.

Compétences visées :

Savoir analyser les résultats et repérer les éléments cliniques dans une visée diagnostic et d'évaluation.

Savoir repérer et analyser les enjeux éthiques.

Savoir rédiger et transmettre un compte rendu de bilan.

- **Problématisation de la pratique clinique : 3 ECTS – 24h CM**

Cet enseignement vise à accompagner l'étudiant dans sa réflexion clinique et l'élaboration de son positionnement de futur psychologue.

Connaissances :

Il s'agit de réfléchir à la pratique clinique et aux enjeux transférentiels et contre transférentiels dans différentes situations cliniques individuelles, groupales et institutionnelles

Compétences visées :

Être en mesure de construire leur positionnement professionnel de psychologue au regard de la diversité des pratiques cliniques.

- **Langues : 2 ECTS – 18h TD**

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

Connaissances :

Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

Compétences visées :

Variable en fonction des options : Etre capable d'écouter des documents audio-visuels non sous-titrés en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Etre capable d'appliquer différentes techniques de compréhension écrite pour lire des articles en rapport avec la psychologie en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Etre capable d'écrire divers types de textes (lettre, opinion). Etre capable de synthétiser un dossier à l'oral ou à l'écrit. Etre capable d'interagir en anglais dans un contexte professionnel, en menant un entretien à l'oral.

Semestre 4 :

- **Pluralité des dispositifs** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement a pour objectif la connaissance des modèles théoriques et des modalités de mise en place des différents dispositifs en fonction du lieu, des visées thérapeutiques et des personnes concernées.

Connaissances :

Théories et champs d'application clinique des différents dispositifs d'interventions et/ou de soins dans le domaine de pratique des psychologues.

Compétences :

Savoir mettre en place des dispositifs d'interventions et/ou de soins individuels ou groupaux adaptés aux problématiques, aux pathologies, et aux âges des sujets.

- **La profession de psychologue** : 3 ECTS – 24h CM

L'objectif est de réfléchir à la complexité de la profession du psychologue qui engage le respect de la personne, de la vie privée, de la liberté, la problématique de la demande et celle du consentement libre et éclairé.

Connaissances :

La psychologie clinique et le psychologue clinicien : textes officiels concernant les pratiques, le statut, le titre ; lieux d'exercice, associations professionnelles et syndicats ; déontologie, éthique.

Compétences visées :

Déterminer le cadre et les objectifs des interventions cliniques en tenant compte des réglementations officielles, des enjeux déontologiques et du contexte institutionnel.

- **Langues** : 2 ECTS – 18h TD

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

Connaissances :

Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, méthodologie de la rédaction d'abstracts, initiation à la phonologie, initiation à la traduction (thème et version), initiation au style scientifique.

Compétences visées :

Etre capable de comprendre dans le détail des articles scientifiques de plusieurs spécialités, en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Etre capable de contourner les pièges de la traduction humaine ou automatique et de faire une recherche de termes spécialisés. Etre capable d'écrire divers types de textes (résumé de lecture, évaluation critique) en réinvestissant/cherchant du lexique spécialisé. Etre capable de faire la présentation d'un article scientifique long à l'oral. Etre capable d'écrire et traduire un abstract en utilisant un style scientifique, ou de résumer son mémoire à l'oral.

7. Descriptif des enseignements de parcours

Master 1

Semestre 1 :

- **UE Théorique Développement de la mémoire : 3 ECTS – 18h CM (Mme Megherbi)**

Cet enseignement présente l'état des recherches actuelles sur l'émergence de la mémoire chez le fœtus, le bébé et l'enfant. Il présente l'état des connaissances sur le développement de la mémoire ou plus exactement sur le développement des différents systèmes mnésiques (mémoire épisodique, mémoire autobiographique, mémoire sémantique etc.). Dans une perspective clinique, l'enseignement abordera des éléments importants à considérer lors de consultations (valeur des témoignages et des souvenirs des enfants, oubli lors de traumatismes, faux souvenirs, suggestibilité etc.). La perspective développementale est mise en lien avec la question de l'amnésie infantile.

Connaissances :

Acquisition de connaissances sur l'émergence de la mémoire et de la différenciation des systèmes mnésiques ; sur le développement de la mémoire et ses liens avec le langage et les apprentissages.

Développement d'une réflexion clinique sur la question des souvenirs, de récits voire de témoignages d'enfants, d'adolescents et d'adultes.

Articulation entre la perspective développementale et la perspective freudienne sur la question de l'amnésie infantile.

Compétences visées :

Savoir distinguer les différents types de mémoire ;

Savoir développer une réflexion théorique et clinique sur les souvenirs et les faux souvenirs
Être capable d'évaluer un déficit mnésique ;

Savoir présenter une recherche et lire un article sur la question de la mémoire.

- **UE Théorique Psychopathologie Enfants 1 : 3 ECTS – 18h CM (?)**

Cet enseignement présente différentes organisations psychopathologiques liées à des troubles précoce du développement psychique.

Il traite de leurs modes d'expression et de soin dans le cadre de suivis thérapeutiques en individuel ou en groupe.

Connaissances :

Il s'agira de réfléchir aux processus psychiques sous-tendant chaque organisation psychopathologique en mettant l'accent sur les différentes formes que peuvent prendre les troubles sévères de la symbolisation.

Compétences visées :

Pouvoir repérer, différencier et analyser les processus psychiques à l'œuvre dans les troubles de la symbolisation et amorcer une réflexion sur les positionnements cliniques qui favorisent le changement psychique chez l'enfant.

- **UE Méthodologique Méthodologie expérimentale : 3 ECTS – 18h CM (M. Bueno)**

Cet enseignement présente différents aspects méthodologiques dans l'étude cognitive de l'enfant et de l'adolescent.

- Connaissances : Le but est de faire travailler les étudiants autour de notions de langage et de mémoire, et de montrer comment l'outil expérimental permet de répondre à certaines problématiques actuelles. Les notions cruciales d'hypothèses et de variables en psychologie cognitive sont notamment travaillées de manière approfondie.
- Compétences visées : L'étudiant doit être capable, à la suite de cet enseignement, de pouvoir lire et comprendre un article expérimental, ainsi que de pouvoir manipuler certains indices statistiques parmi les plus fréquemment utilisés dans l'étude de l'enfant et de l'adolescent. L'étudiant est également initié à la présentation de recherches scientifiques au travers d'exposés.

- **UE Méthodologique Relation Pensée Langage : 3 ECTS – 18h CM (Mme Seigneuric)**

Ce cours est organisé autour d'un questionnement sur les différentes façons d'appréhender les liens entre pensée et langage : «y a-t-il une pensée sans langage ?», «le langage influence-t-il la pensée ?» et «le langage en tant qu'outil d'expression de la pensée ».

Connaissances :

Cet enseignement met en perspective différents modèles théoriques qui décrivent les liens réciproques et les interactions entre le développement de la pensée et le développement du langage. L'exposé de ces modèles est articulé avec la présentation de résultats d'études expérimentales (exemples pris notamment autour de la question de la catégorisation et de la compréhension de la métaphore).

Compétences visées :

Acquérir des nouvelles connaissances théoriques et méthodologiques. Comprendre une réflexion et un argumentaire construit autour d'une question de recherche. Réflexion sur l'élaboration d'une méthodologie adéquate pour tester une question de recherche. Savoir exploiter des résultats pour en tirer des conclusions et des éléments de discussion sur une question de recherche.

Semestre 2 :

- **UE Théorique Sémiologie et nosographie : 3 ECTS – 18h CM (M. Ouvry)**

Cette UE a pour projet d'introduire à la clinique des enfants et des adolescents à partir des dimensions historiques, sémiologiques et nosologiques. L'axe pivot du cours est l'exploration du tournant infantile/juvénile, seule introduction efficace à une différenciation autre que descriptive de la clinique des enfants de celle post-pubertaire.

Connaissances :

À partir de celles requises pour valider une Licence en psychologie, exploration de ce qu'est la clinique, appliquée aux enfants et aux adolescents.

Compétences visées :

Pouvoir se positionner devant une enfant et un adolescent, c'est-à-dire pouvoir établir devant quelle structure on se trouve, point de départ de toute approche thérapeutique.

- **UE Théorique Approche historique et épistémologique : 3 ECTS – 18h CM (Mme Nioche-Sibony)**

Connaissances :

Cet enseignement propose l'étude des conditions d'apparition d'une science de l'enfant de la fin du XIXème siècle à nos jours (spécification d'un domaine d'étude, cadrage méthodologique, évolution conceptuelle).

Compétences visées :

Être capable de problématiser et de différencier les enjeux cliniques et épistémologiques des notions d'*observation*, de *stade*, de *développement*, notamment – tant dans le champ de la psychanalyse que dans celui de la psychologie du développement.

- **UE Méthodologique Lecture de textes : 3 ECTS – 18h TD obligatoire**, sauf étudiants en régime dérogatoire (Mme Nioche-Sibony)

Connaissances :

L'objectif est de proposer, en petits groupes, une lecture approfondie d'un ou de quelques textes brefs du corpus psychanalytique, avec une méthodologie de lecture progressive et articulée.

Compétences visées :

Il est attendu des étudiants une participation à l'oral. Il est requis également qu'ils sachent problématiser une notion, la contextualiser ; qu'ils soient capables de restituer le mouvement d'un texte et d'en dégager les thèses, de les dialectiser ; enfin, qu'ils soient en mesure de proposer des liens et des allers-retours avec leur expérience clinique de stage.

- **UE Méthodologique Psychopathologie Adolescence 1 : 3 ECTS – 18h CM (Mme Cohen de Lara)**

Connaissances : Études de cas et de situations cliniques et psychopathologiques présentes durant la préadolescence et l'adolescence. Approfondissement des questions diagnostiques et d'orientations thérapeutiques appropriées.

Compétences visées :

Savoir repérer les éléments sémiologiques permettant de dégager les modes d'organisation psychopathologiques afin d'établir un diagnostic et de proposer une orientation thérapeutique adéquate.

Master 2

Semestre 3 :

- **UE théorique Émergence vie psychique : 2 ECTS – 18h CM**

Connaissances :

Ce cours aborde les questions que posent l'accès à un travail psychique de symbolisation chez l'enfant ainsi que les achoppements perceptibles dans certaines formes psychopathologiques, à partir des perspectives psychanalytiques développementales présentes chez différents auteurs : S. Freud ; M. Klein ; W.R. Bion ; D. Meltzer ; A. Green ; P. Aulagnier ; J. Laplanche ; D. Anzieu ; R. Roussillon ...

Compétences visées :

Acquisitions de connaissances théoriques et articulation avec la clinique et la psychopathologie.

- **UE théorique Apprentissages et langage : 2 ECTS – 18h CM**

Cet enseignement présente les approches théoriques et les études relatives à l'acquisition du langage oral et l'apprentissage du langage écrit et les relations qu'ils entretiennent entre eux décrits comme étant des « collaborateurs efficaces ».

Connaissances :

Connaissances théoriques sur les approches décrivant l'acquisition du langage oral; l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; les études mettant en lien le langage oral et le langage écrit.

Connaissances méthodologiques sur l'étude du langage (tests, entretiens etc.)

Connaissances théoriques et méthodologiques sur les relations entre le langage et d'autres fonctions impliquées dans les apprentissages

Compétences visées :

Savoir repérer un développement typique du langage oral et du langage écrit ; évaluer les aspects langagiers ; faire des liens entre le langage et d'autres fonctions tels que le jeu, l'attention, etc.

- **UE théorique Psychopathologie de l'enfant 2 : 2 ECTS – 18h CM**

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité de l'UE de MASTER 1 Psychopathologie Enfants 1. Il a pour objectif d'approfondir la compréhension des différentes organisations psychopathologiques de l'enfance en mettant l'accent sur leurs évolutions.

Connaissances :

Approfondissement de la compréhension des processus psychiques à l'œuvre dans les troubles sévères de la symbolisation chez l'enfant.

Compétences visées :

Pouvoir construire une articulation théorico-clinique au cas par cas en tenant compte de ce qui favorise le changement psychique chez l'enfant suivi et sa famille.

- **UE méthodologique Evaluations psychologiques : 2 ECTS – 12h CM – 12h TD**

Connaissances :

Formation au bilan psychologique auprès de bébés, d'enfants et d'adolescents à partir des outils propres aux psychologues, tests, épreuves projectives, dessins, ...

Compétences visées :

Être capable de réaliser et d'interpréter un bilan psychologique, et d'en rédiger un compte

rendu accessible aux patients.

- **UE méthodologique Entretien clinique : 2 ECTS – 18h CM – 6h TD**

Cet enseignement a pour objectif d'aborder les spécificités du cadre et de la conduite de l'entretien en clinique de l'enfant ou de l'adolescent et de sa famille ainsi qu'en périnatalité.
Connaissances :

Les différents types d'entretien (parents-bébé, avec l'enfant, avec l'adolescent, à médiation, familial, etc.), leur mise en œuvre et les référentiels théoriques qui les sous-tendent.

Compétences visées :

Pouvoir proposer un cadre et une conduite d'entretien ajustés au sujet (à son âge, à ses capacités de symbolisation et de verbalisation, etc.) et sa famille.

- **UE méthodologique Etudes cliniques 1 : 2 ECTS – 18h TD**

Connaissances :

Etudes de situations cliniques mettant en lumière les différents âges du développement psychique de l'enfant. Mise en perspective de la dynamique des liens intrafamiliaux, des ruptures affectives qui peuvent s'y produire et articulation avec les troubles psychiques et/ou du comportement de l'enfant qui, dans certaines situations, viennent en symptomatiser les enjeux. Etudes des processus de parentalisation, des fonctions paternelle et maternelle et de leurs réélaborations dans la confrontation au processus pubertaire.

Compétences visées :

Développer les capacités d'écoute et d'analyse du dire des liens intersubjectifs entre l'enfant et son environnement familial qui ne trouve à être dit dans la demande, la plainte ou le symptôme. Se former aux spécificités de la pratique clinique en fonction du niveau de développement psychique de l'enfant, des processus qui y sont à l'œuvre ou qui y sont au contraire entravés. Se former aux cliniques de la parentalité confrontée à la pathologie ou au handicap de l'enfant.

Semestre 4 :

- **UE théorique L'infantile : 2 ECTS – 18h CM**

Connaissances :

Comment problématiser ce que l'on appelle en psychanalyse « l'infantile » ? Comment spécifier cette catégorie analytique, pour l'extraire de sa signification commune de petite enfance ? Est-ce un concept opératoire, et quels rapports entretient-il ou pas avec les stades de développement ? Le cours insistera sur deux dimensions étroitement liées, celle du sexuel infantile et celle du pulsionnel (incluant l'agressivité et la destructivité), dans ses différentes valences.

Compétences visées :

Il sera attendu une connaissance des différents modèles psychanalytiques de la pulsion, ainsi qu'une maîtrise de notions connexes (après-coup, régression, fixation, fantasme...). Il sera requis également de pouvoir éclairer des situations cliniques et transférentielles, et/ou psychopathologiques, à la lumière d'une compréhension de la vie pulsionnelle de l'enfant.

- **UE théorique Psychopathologie de l'adolescent 2 : 2 ECTS – 18h CM**

Connaissances :

Poursuite de l'approche clinique et psychopathologique de l'adolescence.

Compétences visées :

Avoir une approche clinique permettant la prise en charge des pathologies nouvelles, sur lesquelles l'adolescent est particulièrement créatif.

- **UE théorique Périnatalité : 2 ECTS – 18h CM**

Connaissances :

Cette UE aborde différentes problématiques propres au champ de la périnatalité, notamment en lien avec les processus de parentalité dans leurs formes actuelles : monoparentalité, homoparentalité, adoption ... La clinique périnatale, de la grossesse aux temps suivant la naissance, sera étudiée dans ses formes normales et pathologiques.

Compétences visées :

Acquérir des connaissances et savoir dépister et engager des soins dans le champ de la périnatalité et la parentalité.

- **UE méthodologique Recherche et développement du bébé et du jeune enfant : 2 ECTS**

– 18h TD

À l'aide d'articles publiés sur le développement du bébé et de l'enfant, cet enseignement a pour objectif de sensibiliser les étudiants à la recherche, de la problématisation d'une recherche jusqu'à l'interprétation de ses résultats. Les étudiants sont invités eux-mêmes à réaliser une analyse synthétique d'études sur le développement du bébé et de l'enfant. La perspective développementale est ici privilégiée.

Connaissances :

Connaissances méthodologiques sur la démarche de recherche

Connaissances théoriques sur le développement du bébé et du jeune enfant

Compétences visées :

Savoir lire un article de recherche ; rechercher des références bibliographiques en lien avec une thématique ; identifier les différentes étapes d'une recherche ; développer une lecture critique ; réaliser une synthèse de différents travaux sur une problématique.

- **UE méthodologique Troubles cliniques et apprentissages : 2 ECTS – 18h CM**

Cet enseignement a pour objectif de présenter les troubles touchant la sphère des apprentissages répertoriés sous le trigramme « DYS » (dysphasiques, dyslexiques, dyspraxiques, mais également les faibles « compreneurs » etc.). L'approche adoptée est celle de la clinique de l'enfant sous l'angle à la fois de l'évaluation et celui du traitement. Des présentations de situations cliniques sont privilégiées et les étudiants sont également invités à réfléchir autour de situations cliniques provenant de leurs expériences de stages ou de la vie quotidienne. En fin de cours, une ouverture sur la notion de syndromes génétiques est également présentée (perspective générale, syndrome du x fragile, syndrome de Beurens, trisomie 21, phénylcétonurie) avec illustration de situations cliniques.

Connaissances :

Connaissances des différents troubles des apprentissages ; de la question de la comorbidité ou de la spécificité des troubles ; l'évaluation des troubles ; la clinique et les solutions à apporter pour les enfants en difficulté.

Développement d'une réflexion clinique des troubles des apprentissages.

Compétences visées :

Savoir repérer un enfant présentant une difficulté ; poser un diagnostic et envisager un

pronostic ; réfléchir autour d'une solution d'aide à apporter, d'une situation clinique et repérer le cas échéant sa complexité.

- **UE méthodologique Etudes cliniques 2 : 2 ECTS – 18h TD**

Connaissances :

Cet enseignement a pour objectif d'articuler les approches théoriques acquises aux situations cliniques de terrain. Les différentes étapes de la consultation sont abordées dans les perspectives diagnostiques et thérapeutiques, en tenant compte de la dimension transférentielle et contre-transférentielle. Les situations cliniques permettront d'aborder le symptôme infantile en fonction des étapes du développement. La lecture du symptôme, depuis les désordres fonctionnels précoce jusqu'aux pathologies adolescentes, pourra intégrer les dimensions motrices et verbales des conduites interactives de l'enfant, ainsi que l'analyse de la dynamique psychique et de la structure du langage.

Compétences visées :

Se former aux spécificités de la pratique clinique en fonction du niveau de développement psychique, des processus à l'œuvre ou qui sont entravés. Se former aux cliniques de la parentalité confrontée à la pathologie ou au handicap de l'enfant.

8. Stage et Mémoire, Supervisions et Travaux Universitaires

La durée requise de stage obligatoire en M1 et M2 est de 500h annuelles.

Nous proposons 220h en M1, 280h en M2.

Master 1

Semestre 1 :

- **Supervision de stage : 5 ECTS – 12h**

TD Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision des pratiques cliniques comportant un stage d'au moins 220 heures dans une institution accueillant des bébés, enfants ou adolescents et dans laquelle un psychologue effectue un travail de prévention ou d'écoute et de soins.

Compétences visées :

L'objectif est d'acquérir des compétences pratiques sur le terrain de la clinique de l'enfant et de l'adolescent. Participation obligatoire à la supervision durant l'année universitaire.

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution.

- **Supervision de mémoire : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision des travaux d'études et de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Les objectifs visés sont d'apprendre à conduire une recherche et d'apprendre à rédiger un mémoire selon les critères scientifiques en vigueur en psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

Semestre 2 :

- **Supervision de stage : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision des pratiques cliniques comportant un stage d'au moins 220 heures dans une institution accueillant des bébés, enfants ou adolescents et dans laquelle un psychologue effectue un travail de prévention ou d'écoute et de soins.

Compétences visées :

L'objectif est d'acquérir des compétences pratiques sur le terrain de la clinique de l'enfant et de l'adolescent.

Participation obligatoire à la supervision durant l'année universitaire.

Savoir rédiger par écrit un rapport de stage.

- **Supervision de mémoire : 5 ECTS – 18h TD**

Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision des travaux d'études et de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Les objectifs visés sont d'apprendre à conduire une recherche et d'apprendre à rédiger un mémoire selon les critères scientifiques en vigueur en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Production d'un mémoire écrit de recherche et soutenance devant un jury.

Master 2

Semestre 3 :

- **Analyse des pratiques cliniques : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision obligatoire des pratiques cliniques comportant un stage d'au moins 280 heures dans une institution accueillant des bébés, enfants ou adolescents et dans laquelle un psychologue effectue un travail de prévention ou d'écoute et de soins.

Compétences visées :

L'objectif est d'acquérir des compétences pratiques sur le terrain de la clinique. Participation obligatoire à la supervision durant l'année universitaire.

- **TER mémoire : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision des travaux de rédaction d'un mémoire théorico-clinique, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Cette UE se compose d'une supervision des travaux de rédaction d'un mémoire théorico-clinique, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Semestre 4 :

- **Analyse des pratiques cliniques : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision obligatoire des pratiques cliniques comportant un stage d'au moins 280 heures dans une institution accueillant des bébés, enfants ou adolescents et dans laquelle un psychologue effectue un travail de prévention ou d'écoute et de soins.

Compétences visées :

L'objectif est d'acquérir des compétences pratiques sur le terrain de la clinique. Participation obligatoire à la supervision durant l'année universitaire.

- **TER mémoire : 5 ECTS – 18h TD**

Connaissances :

Cette UE se compose d'une supervision des travaux de rédaction d'un mémoire théorico-clinique, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Les objectifs visés sont d'apprendre à rédiger un mémoire théorico-clinique à partir d'une pratique de terrain.

Production d'un mémoire et soutenance devant un jury.

9. La validation

Le master se déroule en 3 ans maximum ; au-delà une dérogation exceptionnelle doit être demandée au responsable de parcours de l'année dans laquelle l'étudiant est inscrit et une lettre motivant cette demande doit être adressée à la directrice ou au directeur de département.

Le Master est validé lorsque sont validés le S1 et le S2 (M1 : 60 ECTS) puis le S3 et le S4 (M2 : 60 ECTS).

a. Validation des UE et capitalisation

Une UE est validée et définitivement capitalisée lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20. Toute note à une UE inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Sont définitivement acquises, ainsi que les ECTS correspondants : toutes les UE validées et compensées selon les règles de compensation du diplôme.

b. Mode de validation du TER stage/TER mémoire

Validation concernant les semestres 3 et 5

Obtenir au moins 10/20 à l'UE TER stage **et** au moins 10/20 à l'UE TER mémoire.

Pour l'UE TER stage, la validation se fera sur la base de la participation au travail de supervision, et à un exposé oral qui sera fait lors des supervisions pour le M1. Celui-ci peut ou non être accompagné d'un travail écrit.

Pour l'UE TER mémoire, la validation se fera sur la base d'un travail écrit : définition d'une problématique et de la méthodologie, et présentation de la bibliographie.

Validation concernant les semestres 4 et 6

Obtenir au moins 10/20 à l'UE TER stage **et** au moins 10/20 à l'UE TER mémoire.

La validation du rapport de stage est soumise à différentes conditions :

1-Travail de terrain donnant lieu à une appréciation finale par le maître de stage (Psychologue référent)

2-Participation obligatoire aux supervisions de stage à l'Université (3 absences maximum par semestre)

3-Rapport de stage, soutenu devant 2 EC en M1, 2 EC et le maître de stage de terrain en M2. En cas d'absence de ce dernier, il est demandé une attestation de validation de rapport de stage.

c. Les différentes règles de compensation

La compensation s'effectue par semestre et à l'intérieur d'un semestre, par bloc d'UE (cf. ci-dessous les modalités). Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Modalités et règles de compensation :

Les **UE du Tronc commun** (incluant l'UE Statistiques et l'UE langues selon les semestres) se compensent entre elles sous réserve qu'aucune d'elles ne soit inférieure à 7 (note plancher).

Le Tronc commun est définitivement validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Validation du rapport de stage (en M1) et du mémoire (M1 et M2) :

La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du rapport de stage. La note au rapport de stage ne se compense avec aucune autre note.

La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du mémoire. La note au mémoire ne se compense avec aucune autre note.

d. Rattrapages

A l'issue des jurys par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé ni compensé une UE et / ou un bloc d'UE se verra proposer une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.

A l'issue des jurys par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé le rapport de stage ou le mémoire, se verra proposer, en fonction de son assiduité, une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.

Les UE pour lesquelles la note est égale ou supérieure à 10/20 ne pourront pas faire l'objet d'un rattrapage. Comme précisé plus haut, cette UE est validée et les crédits capitalisés.

Noter ici les particularités des MCCC de la formation en prenant garde de ne pas répéter les MCCC générales et de ne pas proposer de dispositions contraires aux textes de cadrages nationaux.

⚠ Le canevas proposé est un canevas-type. Tout item qui vous semblera utile pourra être rajouté

REGLEMENT DES ETUDES ET MCCC 21-22

Pour les MCCC UE par UE se référer au fichier excel MCCC

- **Composante : LLSHS**
- **Cycle Master**

Nom de la Mention :

Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique

- **Date de validation par le conseil de composante :**
- **Date de validation en CFVU :**

1. L'architecture de la mention : indiquer tous les parcours associés à la mention

Libellé de la mention <i>Psychologie :</i> <i>Psychopathologie clinique psychanalytique</i>	<i>Libellé Parcours 1</i> <i>Clinique et psychopathologie : problématiques des limites (CPPL)</i>
	<i>Libellé Parcours 2</i> <i>P 2 Clinique interculturelle et transculturelle (CIT)</i>
	<i>Libellé Parcours 3</i> <i>P3 Clinique et développement : enfants, adolescents, parentalités (CEAP)</i>
	<i>Libellé Parcours 4</i> <i>P4 : Clinique des institutions, clinique du travail (CICT)</i>
	<i>Libellé parcours 5</i> <i>P5 : Psychanalyse et interdisciplinarité</i>

2. Inscription :

- ✓ Préciser le nombre d'inscriptions autorisé par cycle et/ou par année

Trois inscriptions de droit sont autorisées pour les étudiants inscrits en master. Ce qui signifie qu'un redoublement est autorisé soit en master 1, soit en master 2 mais pas les deux.

Si un étudiant.e n'a pas validé son master en trois années, une demande de dérogation pourra être adressée au responsable de formation en justifiant les raisons pour lesquelles, il/elle n'a pas pu valider en trois ans.

- ✓ Préciser la forme du suivi du contrat de réussite pédagogique (périodicité d'entretien, nombre d'entretien par cycle, etc...)

Pour les redoublants, en début d'année universitaire, un contrat pédagogique est systématiquement signé entre l'enseignant responsable du parcours et l'étudiant.e. Ce contrat stipule les UE restant à valider pour l'année universitaire en cours. Les étudiant.e.s sont tenue.s de se rendre à la convocation du responsable de parcours de l'année dans laquelle il/elle est inscrit.e.

La signature du contrat pour les redoublants est obligatoire.

N.B. dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures restrictives pour se rendre à l'université imposées par décret du 29 octobre 2020-1310, le contrat pourra être signé par voie électronique.

3. Les différentes règles de validation

✓ Validation des UE et capitalisation

Une UE est validée et définitivement capitalisée lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20.

Toute note à une UE inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Sont définitivement acquises, ainsi que les ECTS correspondants :

toutes UE validées et compensées selon les règles de compensation du diplôme (cf. point 4)

✓ Mode de validation du stage/mémoire

- UE stages

La validation du stage est soumise à différentes conditions (cf. décret et arrêtés régissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; règlement des études de l'UFR et le point consacré à la dispense d'assiduité dans le présent document, ainsi que les MCCC).

Les stages de master 1 et 2 doivent être supervisés dans le cadre des UE d'analyses des pratiques professionnelles (UE TER stages). L'assiduité aux stages et l'assiduité à l'UE d'analyses de pratiques professionnelles sont obligatoires pour tous les étudiant.e.s et ce quels que soient leur statut et leur situation (aucune dérogation accordée). Seuls les étudiant.e.s en mobilité internationale bénéficient d'un aménagement pédagogique qui ne peut en aucun cas les extraire de l'obligation d'effectuer des stages et d'être supervisés (décret et arrêtés définissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; sur ce point cf. en plus l'arrêté de 2019 qui définit les conditions dans lesquelles le stage à l'étranger peut être effectué). Le stage obligatoire donnant lieu à une validation doit être réalisé durant la période des supervisions universitaires pour au minimum les deux tiers de sa durée. La date limite pour débuter un stage est fixée par le parcours en M1 et en M2. Les étudiant.e.s sont informé.e.s en début d'année universitaire de cette date par les responsables des parcours. Des stages facultatifs peuvent avoir lieu en dehors de la période de supervision jusqu'au 31 aout de l'année universitaire en cours et doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention. Dans la mesure du possible, ce stage pourra faire l'objet d'une supervision dans le cadre des UE de supervision.

La validation de l'UE TER stage est soumise à l'obtention de la note minimale de 10/20 à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE. Les conditions dans lesquelles l'UE stage peut être validée sont précisées ci-dessous en différenciant les semestres impairs et pairs :

Validation de l'UE TER stage aux semestres impairs, S1 et S3 : L'étudiant ayant commencé son stage avant la date butoir (cf. recommandations données par parcours) pourra présenter un devoir maison permettant de l'évaluer, sous réserve que le stage ait fait l'objet d'une convention, sous réserve que l'étudiant ait été assidu aux supervisions. L'étudiant sera noté ABI à la première session, si le stage n'a pas commencé à la période du rendu du devoir maison prévu durant la session 1 de la période des examens de janvier.

- Rattrapage S1 et S3 : fixé exceptionnellement cette année, en raison de la crise sanitaire, au 30 mars 2021 pour le premier semestre (master 1 et 2). Donc tout étudiant devra rendre un travail au plus tard le 30 mars s'il souhaite valider cette UE du semestre impair (M1 ou M2 selon le cas). Les étudiants n'ayant pas de stage à cette date ne pourront pas se présenter au rattrapage.
- La modalité est un Devoir maison en contrôle terminal.

Validation de l'UE TER stage aux semestres S2 et S4, la validation du stage se fait sous réserve que l'étudiant ait réalisé le stage, ait assisté aux supervisions de l'UE TER stages, ait produit une attestation du maître de stage de la structure d'accueil attestant de ses missions et du nombre d'heures.

- La modalité d'évaluation est un i/ devoir maison à savoir la production d'un rapport de stage et d'une soutenance orale devant jury. De plus chaque semestre, l'évaluation prendra en compte l'appréciation du maître de stage de la structure d'accueil. Les précisions sont données dans le fichier excel MCCC.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité, attestation de stage, réalisation du stage), il pourra se présenter au rattrapage et les modalités sont les mêmes qu'à la première session (cf. paragraphe ci-dessus). Il sera noté ABI s'il n'a pas effectué le nombre d'heures exigées, s'il n'a pas été assidu, ou s'il n'a pas produit d'attestation de maître de stage. Le stage pourra ne pas être validé si les exigences ne sont pas réunies quand bien même l'étudiant.e aura effectué le nombre d'heures requis par année.

N.B. en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid19, des aménagements ont été effectués avec notamment la session de rattrapage du semestre 1 et 3 qui a été repoussée au 30 mars 2021, mesure qui prend en compte de fait, un délai supplémentaire pour la date butoir de début de stage (délai inclus puisque la date a déjà été repoussée au 30 mars pour avoir une évaluation).

N.B Les étudiants de master 2 inscrits sur l'année universitaire 2019-21 ont pu bénéficier d'une prolongation d'effectuer leur stage jusqu'au 31 décembre 2020 sans payer de droits d'inscriptions supplémentaires. Cette mesure a été mise en place par notre université pour permettre aux étudiants de master 2 de psychologie de répondre aux conditions requises par décret pour obtenir le titre de psychologue. Un jury est prévu début décembre pour ces étudiants (uniquement pour l'UE TER stages).

- UE TER Mémoire master 1 et master 2

La validation de l'UE mémoire est soumise à l'obtention de la note minimale de 10/20 à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE.

- Validation de l'UE mémoire aux semestres 1 et 3 :

- La modalité d'évaluation est la production d'un écrit et d'une bibliographie répondant aux exigences fixées par l'enseignant responsable.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE TER mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage en produisant un rapport de mémoire. Il sera noté ABI s'il n'a pas produit de DM. Le rattrapage est fixé au 30 mars 2021 maximum.

- Validation de l'UE TER mémoire aux semestres 2 et 4 :

- La modalité d'évaluation est la production i/ d'un mémoire et ii/ d'une soutenance devant un jury (sous réserve que l'étudiant satisfasse aux exigences d'assiduité à l'UE mémoires et exigences spécifiques à chaque parcours).
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE TER mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage avec les mêmes modalités que celles de la session 1. Ce rattrapage aura lieu après la tenue du jury final de première session.

✓ Mode de Validation des UE libres

Néant.

4. Les différentes règles de compensation

- ✓ La compensation s'effectue par semestre et à l'intérieur d'un semestre, par bloc d'UE (cf. ci-dessous les modalités).
Pas de compensation entre les semestres.

✓ Modalités et règles de compensation

- Pour tous les parcours de 1 à 4

- Les UE du tronc commun se compensent entre elles sous réserve qu'aucune d'elles ne soit inférieure à 7 (note plancher). Les UE anglais et ADM (analyses des données multidimensionnelles), selon le semestre (cf. maquette de formation), sont incluses dans le TC. Le Tronc commun est définitivement validé lorsque la moyenne est au minimum égale à 10/20.
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du rapport de stage pour chaque UE par semestre de S1 à S4. La note au rapport de stage ne se compense avec aucune autre note, ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie ci-dessus consacrée à la validation du stage)
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du mémoire pour chaque UE par semestre de S1 à S4. La note au mémoire ne se compense avec aucune autre note ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie consacrée ci-dessus à la validation du mémoire).
- Les UE de parcours se compensent à l'intérieur de chaque bloc théorique et méthodologique au sein de chaque semestre. Chaque bloc est validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7.

- Parcours 5 :

- Bloc TC (UE Méthodologie et UE Epistémologie) pour chaque semestre : Compensation entre ces 2 UEs

Note seuil : 7/20 minimum à chaque UE / moyenne requise à l'ensemble de ces UE : 10/20

- Recherche : compensation entre les UE SEM et PSYLANG (Psychoanalysis and Interdisciplinarity) avec notes seuil différentes :

- UE SEM → Note seuil = 10/20
- UE PSYLANG → Note seuil = 7/20
- Moyenne requise à l'ensemble de ces 2 UE : 10/20
- NB. ECUEs Séminaire A et séminaire B sont validées par l'assiduité, la non validation de ces ECUE ne permet pas la validation de l'UE SEM

- A l'issue des jurys par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé ni compensé une UE et / ou un bloc d'UE se verra proposer une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- A l'issue du jury par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé le rapport de stage ou le mémoire, se verra proposer, en fonction de son assiduité, une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- Les UE pour lesquelles la note est égale ou supérieure à 10/20 ne pourront pas faire l'objet d'un rattrapage. Comme précisé plus haut, cette UE est validée et les crédits capitalisés.

5. Cas des étudiants redoublants, triplants ou quadruplants

5.1 Cas des étudiants redoublants pour la première fois (actuellement en deuxième inscription soit en master 1 soit en master 2)

Les étudiant.e.s redoublant.e.s seront reçu.e.s le la responsable du parcours et se verront proposer un contrat pédagogique, qui devra être signé au plus tard deux mois après la rentrée universitaire.

N.B. Compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement, ce contrat pourra être signé par voie électronique.

En fonction de la nature des UE validées et capitalisées l'étudiant devra compléter sa formation selon les exigences du parcours. Les étudiants redoublants qui ne signent pas le contrat pédagogique dans les délais impartis ne pourront en aucun cas faire de réclamation en fin d'année.

5.2 Les mesures transitoires proposées dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation : étudiants redoublants pour une deuxième fois voire une troisième fois consécutive en master 1 ou en master 2

✓ Modification de maquette

La maquette accréditée pour 2019-23 a fait l'objet de changements par rapport à la précédente. Notamment, mais pas seulement, l'offre 2019-23 est organisée autour d'un tronc commun et de cinq parcours (cf. tableaux ci-dessous).

✓ Changement effectué dans les maquettes et prise en compte de ces changements pour les étudiants (redoublants, changement compatible au regard du nombre d'Ects, etc...)

Les étudiants redoublants pour une deuxième voire une troisième fois sont inscrits dans le parcours selon les correspondances décrites dans le tableau ci-dessous.

Ces étudiants feront l'objet d'un entretien qui aboutira à la signature d'un contrat pédagogique. Ce contrat pédagogique, signé d'une part par l'étudiant et d'autre part par le responsable de parcours de l'année dans laquelle l'étudiant.e est inscrit.e, stipule les UEs et les blocs que l'étudiant aura à valider pour l'année en cours. Sur le plan du contenu pédagogique, ce contrat tiendra compte non seulement des UEs déjà validées et de la nouvelle offre de formation.

En cas d'incompatibilité d'ECTS entre la maquette actuelle et l'ancienne et uniquement dans ce cas, l'étudiant pourra valider son semestre avec des UE dont le total fera 29 ECTS (sur 30) par semestre (soit deux ECTS maximum pour l'année universitaire). Le contrat stipulera cet élément qui aura été discuté au préalable avec l'étudiant. L'étudiant se verra néanmoins la possibilité de valider son semestre avec plus de 30 ECTS et c'est à lui que la décision reviendra (ex. 31 ECTS) si le choix est entre 29 et 31 ECTS.

Chaque parcours a établi une liste d'équivalences d'UE entre l'ancienne offre et la nouvelle offre de formation.

✓ Changement d'intitulé de formation entre contrat quinquennal 14/18 et 19/23

La mention pour l'offre de formation 19-23 : PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE se substitue à la mention PSYCHOLOGIE de l'offre 14-18.

Tableau pertinent pour les étudiants en troisième ou quatrième année d'inscription dans la même année (master 1 ou master 2).

Tableau de correspondances entre l'offre de formation 14-18 et l'offre 19-23

<i>Offre de formation 14-18</i> <i>Mention : Psychologie</i>	<i>Offre de formation 19-23</i> <i>Mention : Psychologie :</i> <i>Psychopathologie clinique</i> <i>psychanalytique</i>
<i>Spécialité</i> <i>: Psychologie</i> <i>clinique et</i> <i>pathologique.</i> <i>Psychologie</i> <i>clinique</i> <i>interculturelle et</i> <i>transculturelle</i>	Parcours pro : Psychopathologie et psychanalyse Parcours pro : Psychopathologie et psychologie clinique Parcours pro : Psychologie clinique interculturelle et transculturelle
	<i>Parcours 1</i> <i>Clinique et psychopathologie :</i> <i>problématiques des limites (CPPL)</i> <i>Parcours 2</i> <i>Clinique interculturelle et</i> <i>transculturelle (CIT)</i>

<i>Spécialité Clinique et développement de l'enfant et de l'adolescent</i>	<i>Spécialité pro Clinique et développement de l'enfant et de l'adolescent</i>	<i>Parcours 3 Clinique et développement : enfants, adolescents, parentalités (CEAP)</i>
<i>Spécialité Clinique des institutions, clinique du travail (CICT) : études, formations, interventions.</i>	<i>Spécialité pro Clinique des institutions, clinique du travail (CICT) : études, formations, interventions.</i>	<i>Parcours 4 Clinique des institutions, clinique du travail (CICT)</i>
<i>Spécialité : Psychologie clinique et pathologique. Psychologie clinique interculturelle et transculturelle</i>	Parcours Recherche : Psychopathologie clinique et psychanalyse : corps, destructivité et créativités Parcours Recherche : Migrations, exils, traumas et transmissions.	<i>Parcours 5 : Psychanalyse et interdisciplinarité</i>
<i>Spécialité : Clinique des institutions, Clinique du Travail</i>	Parcours Recherche en psychosociologie : travail, groupe et institution	
<i>Spécialité : Clinique et développement de l'enfant et l'adolescent</i>	Parcours Recherche en psychologie clinique et développement : enfants, adolescents, parentalités	

N.B. Ce tableau de correspondances indique pour les étudiants autorisés à redoubler pour une deuxième ou troisième fois la même année, la correspondance entre le parcours dans lequel ils ont été inscrits dans la maquette de formation 14-18 et dans le parcours correspondant dans lequel ils seront inscrits dans la maquette de formation 19-23

6. Les différentes règles d'assiduité et la défaillance

✓ L'obligation d'assiduité : nombre d'absences autorisées (point 6.1)

Le nombre d'absences autorisées pour les cours est définie de manière générale par le règlement des études de l'UFR.

N.B. Avec la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, des mesures restrictives pour accéder à l'université, de la mise en distanciel des cours au moins pour le semestre 3 et le semestre 1, les règles d'assiduité restent tout de même appliquées.

N.B. Les étudiant.e.s ayant des difficultés numériques doivent impérativement se faire connaître auprès de leur responsable de parcours et auprès du secrétariat pédagogique.

Certaines UE de la mention n'ouvrent pas droit à une dispense d'assiduité quel que soit le statut de l'étudiant. Il s'agit des UE :

- de supervision de stage en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 4.
- de supervision de mémoire en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 5.

En plus de ces UE, d'autres UE spécifiques à chacun des parcours sont listées ci-dessous comme ne permettant pas de valider l'UE sans la présence obligatoire quel que soit le statut de l'étudiant.e.

- pour le parcours 1 :
 - o M1, S1 et S2, Clinique du bilan psychologique
 - o M1, S1 et S2, Entretien Clinique
 - o M2 : Clinique du Bilan Psychologique
 - o M2 : Evaluation, indication, traitement
- pour le parcours 2 :
 - o M1, S1 : UE méthodologique Bilan psychologique
 - o M2 : Clinique du Bilan Psychologique
- pour le parcours 3 :
 - o M2, S3 et S4 : Evaluations psychologiques
 - o M2, S3 et 4 : Etudes cliniques 1 et Etudes cliniques 2
- pour le parcours 4 :
 - o M1, S1 : Commande, demande et négociation
 - o M2, S3 : La conduite des groupes
 - o M2, S4 : Méthodes en psychologie sociale et du travail
 - o M2, S4 : Le psychosociologue formateur
 - o M2, S4 : Approfondissement des méthodes quantitatives
 - o M2, S4 : Études de cas
 - o M2, S4 : Élaboration de rapports d'interventions et d'études

✓ Les dispenses d'assiduité

Toute dispense d'assiduité à une UE ne faisant pas partie des UE pré-citées au point 6.1 pourra faire l'objet d'une demande au responsable du parcours de l'année dans laquelle l'étudiant est inscrit (responsable parcours M1 ou responsable parcours M2). La date limite pour en faire la demande est définie dans le règlement des études de l'UFR et elle devra être justifiée.

✓ Les règles en cas de défaillance

Un étudiant défaillant dans l'une de ces UE pré-citées au point 6.1 ne pourra en aucun cas valider son UE, semestre et a fortiori son année.

Un étudiant défaillant à un examen se voit de droit autorisé à se présenter à la session de rattrapage sous réserve qu'il ait respecté les règles d'assiduité définies de manière générale et de manière spécifique pour certaines UE (point 6.1).

7. Les règles de poursuites d'études

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en master dans cette mention devra faire l'objet au minimum et au maximum *d'une* sélection.

Les règles de poursuite d'études se distinguent en deux cas de figures selon que l'étudiant a ou non déjà fait l'objet d'une sélection en master.

Situation 1 : Pour les primo-arrivants en master 1 à savoir les étudiants ayant fait l'objet d'une sélection en fin d'année de licence 3

- ✓ Règle de passage dans l'année supérieure : Validation du M1 (S1 et S2) pour passer en M2
- ✓ Règle de redoublement : 1 année de redoublement autorisée pendant le Master, plus 1 année dérogatoire exceptionnelle sur demande justifiée (à adresser au responsable d'année **et** au responsable de parcours dans laquelle l'étudiant est inscrit)

✓ Passerelles entre spécialités/parcours et réorientations

Possibilités de réorientation dérogatoire exceptionnelle (décision de la commission d'examen des dossiers) à la fin du S1, S2 (M1). Pas de passerelles du S3 au S4.

La réorientation aura lieu sous réserve d'une demande motivée, de la mise en œuvre d'un contrat pédagogique stipulant les modalités d'autorisation dont la remise à niveau.

Situation 2 : Pour les étudiants désirant entrer en master 2, en possession d'un master 1 n'ayant pas fait l'objet d'une sélection pour entrer en master 1

Une sélection s'opère pour tous les candidats qui sont dans la situation 2.

- ✓ Règle de passage en master 2 : l'étudiant.e devra déposer un dossier de candidature complet sur la plateforme e-candidats en respectant impérativement la deadline définie préalablement.. Ce dossier est à adresser au responsable du parcours concerné et au responsable de la mention. Des critères de sélection sont prédéfinis et sont inscrits dans la brochure. La commission d'examen des dossiers de chaque parcours statuera sur chaque candidat pour l'autoriser ou non à poursuivre en master 2.

- ✓ Règle de redoublement : Les étudiants en master 1 sont autorisés à redoubler une fois leur année sans en faire la demande. Pour un deuxième redoublement, l'étudiant.e doit solliciter une demande de dérogation en justifiant sa demande. Celle-ci sera à adresser au responsable du master 1 et au responsable de parcours dans lequel l'étudiant est inscrit. Le redoublement n'est pas de droit en master 2 : Les étudiants inscrits en master 2 n'ayant pas validé leur année devront faire la demande exceptionnelle de redoublement auprès du responsable de parcours.

✓ Passerelles entre parcours et réorientations

Possibilités de réorientation dérogatoire exceptionnelle à la fin du S1, S2 (M1). Pas de passerelle du S3 au S4. Les étudiants désireux de changer de parcours doivent faire la demande à une commission composée du responsable de mention, du responsable de master 1, du responsable de parcours antérieur et du responsable de parcours souhaité. La réorientation aura lieu sous réserve d'une demande motivée, de la mise en œuvre d'un contrat pédagogique stipulant les modalités d'autorisation dont la remise à niveau.

✓ Cas particulier des étudiants n'ayant pas été inscrits dans une université, quelle qu'elle soit, l'année 2020-21

Les candidats ayant capitalisé quelques crédits ECTS de master de psychologie **et** n'ayant pas été inscrits dans une formation de master de psychologie l'année qui précède leur demande d'inscription (ancienne maquette au sein de notre université ou autre université) devront faire l'objet d'une sélection au même titre que les autres. Ils devront solliciter un master 1 compte tenu de la nouvelle offre de formation 2019-20 et devront solliciter une demande sur e-candidats.

Les candidats ayant obtenu un master dans une des mentions de la psychologie et n'ayant pas fait l'objet d'une inscription l'année qui précède leur demande pourront solliciter une inscription en master 2 et/ou éventuellement une inscription en master 1. Les dossiers seront également à déposer sur e-candidats et feront l'objet d'une sélection.

8. Les régimes spécifiques

Par exemple : étudiants salariés, sportifs de haut niveau, engagement étudiant, chargés de famille, année de césure, etc.

Les modalités définies par la CFVU sont respectées. Cependant, comme précisé au point 6.1, certaines UE ne donnent pas droit à des aménagements particuliers pour les étudiants en régime spécifique. Aucune dérogation ne sera accordée pour ces UE.

✓ Les modalités de validation et de compensation

Les modalités de validation et de compensation sont les mêmes que celles des étudiants en régime courant.

9. La gestion des examens

Contrôle terminal pour toutes les UE de la mention sauf UE langues aux S2, S3, S4 (contrôle continu) à l'exception d'une UE Profession du psychologue du tronc commun de master 2 qui sera validée sur assiduité pour les étudiant.es inscrit.es en régime normal (sauf si la situation sanitaire ne permet pas de dispenser des cours en présentiel ; elle sera alors évaluée sur dossier maison). Les étudiant.es en régime dérogatoire pour cette UE seront évaluée par le biais d'un devoir maison

✓ Organisation et modalités de la session initiale

L'organisation des examens est assurée par le secrétariat de l'UFR dédié. Les étudiants sont convoqués par voie d'affichage au minimum 15 jours avant la tenue de l'examen. Les modalités des MCCC ont été définies pour chaque UE dans un fichier Excel.

N.B. compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les MCCC pourront être amenées à évoluer pour un passage en distanciel. Une colonne a été prévue à cette éventualité dans le fichier excel des MCCC.

✓ Organisation et modalités du rattrapage.

Chaque responsable d'UE propose un examen de rattrapage sous réserve pour certaines UE que l'étudiant ait été assidu et/ou qu'il ait rempli les conditions préalables à sa validation (cf. UE qui ne permettent pas de dispense d'assiduité).

✓ Règlement des examens :

- * Rappel des dispositifs dérogatoires : les MCCC sont les mêmes pour les étudiants en régime courant et pour les étudiants en régime dérogatoire. Pour l'UE Langue, un aménagement spécifique est organisé sous forme de contrôle terminal pour les étudiants au régime spécifique.
- * Dates de période de jurys

Les jurys auront lieu à la fin de la période des cours de chaque semestre.

Une session de rattrapage aura lieu en fin d'année (TC et UE de parcours) et pour certaines UE de parcours, le rattrapage pourra avoir lieu au minimum 15 jours après la publication des résultats des semestres 1 et 3. Néanmoins, ces notes de rattrapage pour des raisons techniques liées à Apogée seront prises en compte lors du jury final de deuxième session pour chaque année de master.

- * Stage

Le stage obligatoire s'effectue sur au moins 2/3 du temps d'enseignement de façon à être supervisé. Les modalités du stage sont précisées dans le décret qui régit la formation à la profession de psychologue, dans la brochure, et dans le règlement des études de l'UFR. Des modalités spécifiques à chaque parcours seront annoncées par les responsables des UE de supervision de stage.

Le stage est obligatoire et il devra faire l'objet d'une signature de convention qui respecte la réglementation de la formation des psychologues. L'étudiant.e devra en plus produire une attestation de fin de stage provenant de l'institution.

N.B des mesures exceptionnelles pourraient être prises si la situation sanitaire liée à la pandémie Covid19 se pérennisait. Ces mesures ne dispenseraienr en aucun cas la réalisation du stage nécessaire à l'obtention du titre de psychologue à hauteur d'au minimum 500 heures le master.

✓ Préciser l'accès à la salle d'examen (autorisation d'arrivée / autorisation de départ)

Respect des règles fixées par le règlement des études et des examens de l'UFR.

Les règles définies dans le règlement des études de l'UFR seront appliquées.

✓ Dispositif de consultation des copies.

Un dispositif de consultation de copies sous forme de permanence est mis en œuvre pour chaque UE par le responsable de l'UE. Les étudiants sont prévenus de la date et l'horaire par voie d'affichage.

✓ Publication des résultats

Les règles fixées par la CFVU sont respectées et par l'UFR.

10. Evaluation des enseignements

✓ Modalités et périodicité des évaluations des enseignements

Les enseignements sont évalués en fin d'année par le biais de questionnaires anonymes réalisés par les représentants des étudiants et discutés en conseil de perfectionnement.

11. Droits et devoirs de l'étudiant

Les droits et les devoirs des étudiants sont les mêmes que ceux définis au sein de l'université.

12. Etudiants en difficulté numérique.

En raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les étudiants en fracture numérique ou en difficulté numérique sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat pédagogique. Leur demande sera transmise à la direction administrative de l'UFR.

Annexes

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR : MENS0601487A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le I de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le stage prévu à l'article 1^{er} du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologue, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Art. 2. — Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Art. 3. — Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1^{er} et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4. — L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5. — Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

37

Fait à Paris, le 19 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'enseignement supérieur,
J.-M. MONTEIL

Année universitaire 2024-2025

**Attestation de validation du stage professionnel
permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue**

Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Parcours :

Le stage, d'une durée de heures, accompli par, lors de son année de Master, est validé par les responsables du stage :

- Le psychologue praticien référent habilité :

.....

- Le maître de stage enseignant-chercheur :

.....

- L'enseignant-chercheur en psychologie (art. 3, arrêté du 19 mai 2006) :

.....

Fait à Villetaneuse, le

le psychologue praticien référent

le maître de stage EC

l'enseignant-chercheur

UFR LLSHS - Université Paris XIII (dénommée Université Sorbonne Paris Nord)
99 Avenue J.B Clément - 93430 Villetaneuse

Information sur le plagiat

A lire par tout/e étudiant/e qui s'inscrit dans une formation LSHS

Qu'entend-on par « plagiat » ?

Un travail personnel suppose la recherche d'information et implique souvent le recours à des sources secondaires. Sauf lorsqu'il s'agit de la constitution d'un corpus, on doit mettre à profit ce travail de recherche pour formuler une réflexion originale. Le **plagiat** consiste à s'attribuer le travail d'autrui, à présenter comme sien ce qui a été écrit par une autre personne (texte ou fragment). Cela se produit toutes les fois que l'on incorpore à son propre texte des passages sans indiquer explicitement la citation par des guillemets et des références précises (auteur et/ou titre d'un ouvrage, édition, numéros de page).

Cela s'applique tout particulièrement aux recherches sur **l'internet**. La curiosité intellectuelle et l'initiative sont des qualités louables. Mais, malgré la facilité apparente avec laquelle on peut télécharger des développements tout faits, la même rigueur s'impose. Tout comme les ouvrages imprimés, les sources électroniques doivent être évaluées (qui les écrit, dans quelle perspective ? Quelle garantie de valeur scientifique présentent-elles ?). Elles doivent être identifiées comme emprunts (citations) et explicitement référencées.

Le plagiat est non seulement une pratique qui **n'apporte rien** sur le plan de l'exercice intellectuel et universitaire, c'est aussi une **fraude**, donc une pratique qui sera sévèrement sanctionnée.

Même si la malhonnêteté semble moins flagrante, il n'est pas non plus permis de se contenter de coller bout à bout des passages littéralement recopiés, même avec des guillemets. Bien qu'on admette alors qu'on n'est pas l'auteur du texte, on n'a pas pour autant satisfait aux exigences d'écriture personnelle que supposent les types d'exercice proposés.

L'auto-plagiat est également sanctionné. Un travail personnel effectué pour une UE ne peut pas faire l'objet d'une deuxième évaluation quand bien même il s'agit d'une évaluation pour une autre UE et ce, même si ces UE ne sont pas inscrites dans les mêmes niveaux d'études.

Quelles sont les sanctions encourues ?

Le plagiat est souvent facile à détecter. L'étudiant/e plagitaire s'expose :

1. à être sanctionné/e au niveau de **la note** pour l'exercice
2. à être déféré/e devant le **conseil de discipline** qui statue sur les sanctions à appliquer.

Attestation à remplir pour chaque devoir fait à la maison.

Attestation sur l'honneur que tout.e étudiant.e doit écrire de manière *manuscrite* lorsqu'il rend un travail fait maison (devoir, mémoire, rapport, TER, etc.). L'étudiant.e doit apposer sa signature et ajouter cette attestation à tout devoir rendu. Si le format du rendu est un document électronique, il faut compléter l'attestation et la signer puis la joindre **dans le même fichier** électronique que celui du devoir maison (mettre l'attestation en fin de devoir maison).

Attestation sur l'honneur d'un travail personnel

Je soussigné.e madame / monsieur

Numéro d'étudiant.e : inscrit en (indiquer le niveau d'études et le parcours).

atteste sur l'honneur que le travail intitulé :
.....

pour la validation de l'UE :

nom de l'enseignant :

est le fruit de mon travail individuel et personnel. Je déclare également avoir pris connaissance de ce qu'est le plagiat et je déclare sur l'honneur que je n'ai pas plagié ce travail et qu'il constitue une production spécifique pour l'UE citée ci-dessus.

J'ai conscience que je m'expose à des sanctions disciplinaires en cas de plagiat et dans le cas où ce travail ne serait pas individuel et personnel.

Fait le

à

Signature de l'étudiant.e

Université SANS TABAC



FESTIF
Facultés et Écoles Sans Tabac en Île de France

UNIVERSITÉ PARIS NORD 13

INTERDICTION DE FUMER

RAPPEL DE LA LOI

La loi du 10 janvier 1991 (dite loi EVIN) et le décret 92-478 du 29 mai 1992 fixent les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

En conséquence, il est rappelé aux étudiants qu'il est totalement INTERDIT DE FUMER dans les locaux de l'UNIVERSITE PARIS 13.